



COMMISSION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°3 du 20 Octobre

Président de séance : Guillaume ARNOULD

Secrétaire de séance : Damien MARCHOIS

Présents : Guillaume ARNOULD, Romain LAVIGNE, Damien MARCHOIS, Miguel VINCENT

Excusés : Badr LABIAD, Thierry TUMSON

Assiste : Benoît CHAPPE (Responsable compétitions)

La Commission des Compétitions à statuer sur la répartition des équipes pour la deuxième phase des championnats Jeunes de cette saison.

Ci-joint la légende qui sera utilisée pour les tableaux que vous pourrez voir dans ce document :

Interdistrict
Honneur
Promotion
Consolation

Championnat U13

D1
1er
2e
3e
4e
5e
6e
7e
8e
9e
10e



D2 Groupe A	D2 Groupe B	D2 Groupe C
1er	1er	1er
2e	2e	2e
3e	3e	3e
4e	4e	4e
5e	5e	5e
6e	6e	6e
7e	7e	7e
8e	8e	8e
9e	9e	9e
10e	10e	10e

D3 Groupe A		D3 Groupe B		D3 Groupe C	
1er		1er		1er	
2e		2e		2e	
Meilleur 3eme	2e et 3e 3eme	Meilleur 3eme	2e et 3e 3eme	Meilleur 3eme	2e et 3e 3eme
4e		4e		4e	
5e		5e		5e	
6e		6e		6e	
7e		7e		7e	
8e		8e		8e	
		9e		9e	

La deuxième phase sera ainsi composée de :

Interdistrict : Une poule de 12 équipes, dont 5 équipes ardennaises

Honneur : Deux poules de 6 équipes

Promotion : Quatre poules de 6 équipes

Consolation : Une ou plusieurs poules entre 6 et 10 équipes



Championnat U15

D1
1er
2e
3e
4e
5e
6e
7e
8e
9e

D2 Groupe A	D2 Groupe B	D2 Groupe C	D2 Groupe D
1er	1er	1er	1er
2e	2e	2e	2e
3e	3e	3e	3e
4e	4e	4e	4e
5e	5e	5e	5e
6e	6e	6e	6e

La deuxième phase sera ainsi composée de :

Interdistrict : Une poule de 12 équipes, dont 3 équipes ardennaises

Honneur : Deux poules de 6 équipes

Promotion : Trois poules de 6 équipes



Championnat U18

D1
1er
2e
3e
4e
5e
6e
7e
8e
9e
10e

D2 Groupe A	D2 Groupe B	D2 Groupe C
1er	1er	1er
2e	2e	2e
3e	3e	3e
4e	4e	4e
5e	5e	5e
	6e	

La deuxième phase sera ainsi composée de :

Interdistrict : Une poule de 12 équipes, dont 3 équipes ardennaises

Honneur : Deux poules de 6 équipes

Promotion : Deux poules de 6 équipes

RAPPEL REGLEMENTAIRE – Règlement des championnats Jeunes du District 08

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'une accession ou d'une rétrogradation, un ordre sera établi selon les critères suivants :

Dans chaque poule, les 4 premiers dont l'accédant pour les montées, et les 4 derniers pour les descentes, sont classés à l'aide des matches qui les ont directement opposés, sans remettre en cause le classement obtenu pendant la saison.

Le classement est fait par addition de points :

- Match gagné : 3 points



- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité : -1 point
- Forfait : -1 point ; un match perdu par forfait l'est par trois buts à zéro.

- En cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors de ces rencontres.

- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant marqué le plus grand nombre de buts lors de ces rencontres.

- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le moins grand nombre de buts lors de ces rencontres.

- En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des rencontres les opposants.

- En cas de nouvelle égalité, match d'appui entre les deux équipes concernées. Dans le cas où une ou plusieurs équipes disparaissent d'un groupe en cours de championnat (forfait général ou déclassement), cette ou ces équipes auront leurs points retirés.

Pour conserver la parité, le ou les derniers de l'autre ou des autres groupes seront retirés de ce mini-classement.

Validé en Comité Directeur le 4/11/2025

Le Président de la Commission

Guillaume ARNOULD,

Le Secrétaire de séance,

Damien MARCHOIS,